

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 16 juillet 2019

Le mardi 16 juillet 2019, le Sénat a adopté à son tour, lors d'un vote solennel, le Projet de Loi relatif à l'organisation et à la transformation du Système de Santé scellant ainsi, définitivement le grand projet lancé par Le Président de la République le 18 Septembre 2018.

Le SNAO salue l'ensemble des parlementaires qui a, ainsi, décidé d'inscrire définitivement le texte dans la Loi.

Dès la publication au Journal Officiel, l'article L. 4342-1 du Code de Santé Publique autorisera tous les orthoptistes [à] « adapter, dans le cadre d'un renouvellement, les prescriptions médicales initiales des verres correcteurs et des lentilles de contact oculaire, sauf opposition du médecin »

Le SNAO ne peut que se féliciter d'une telle avancée pour la profession qui est le fruit d'un travail qu'il a mené seul depuis des années malgré les oppositions nombreuses qu'il a rencontrées.

C'est en 2016, que la SNAO a obtenu que le droit de prescription pour les orthoptistes soit inscrit au Code de Santé Publique, un droit de prescription qui était le passage obligatoire pour pousser encore plus loin les réformes nécessaires.

Ce droit de prescription était une première victoire, même si les corrections optiques étaient exclues de la liste des dispositifs.

Refusant de baisser les bras, le SNAO a saisi toutes les opportunités législatives qui se sont présentées, depuis.

Cette année, grâce au soutien moral et financier de ses adhérents et de nombreux orthoptistes non adhérents, un second palier vient d'être franchi.

Le SNAO adresse ici ses plus sincères remerciements aux orthoptistes qui lui font confiance, qui l'ont soutenu et qui le soutiennent.

Désormais, avec cette avancée majeure que tous les orthoptistes pourront appliquer, le SNAO estime que la filière visuelle va pouvoir, enfin, compter sur l'ensemble de la profession afin de valoriser les prises en charge de la population et tenter d'abaisser les délais de rendez-vous tant décriés.

L'ensemble de la communauté orthoptique et tous ses représentants sont unis pour défendre et promouvoir leur profession et dessiner son avenir comme le maillon essentiel de la filière visuelle.

Contact Presse : Laurent Milstayn 06 70 23 07 47

---

**Syndicat National Autonome des Orthoptistes**

22 rue Richer - 75009 - PARIS tel. : 01.40.22.03.04

[contact@orthoptiste.pro](mailto:contact@orthoptiste.pro) [www.orthoptiste.pro](http://www.orthoptiste.pro)